



Charte de la diversité

VTF s'engage...

VTF L'Esprit Vacances est une entreprise installée résolument dans le secteur de l'économie sociale. Dans le cadre de cette économie de non-profit, sa mission essentielle est de rendre possible les vacances pour tous.

Elle accueille dans ses équipements des familles, des groupes, des handicapés issus de tous les milieux sociaux y compris les plus défavorisés.

Dans le cadre de cette mixité sociale, elle a mis en place une politique tarifaire d'accueil et d'animation favorisant la réalisation de ce projet.

Dans sa fonction d'employeur, elle souhaite élargir ce projet à ses équipes de travail en s'engageant publiquement dans la prévention des discriminations, dans son action à favoriser le pluralisme.

La charte de la diversité doit contribuer à la lutte contre les discriminations quelles que soient leur forme : le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine du patronyme, les mœurs, l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une race, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, l'état de santé, le handicap, l'état de grossesse, la situation de famille, les caractéristiques génétiques.

VTF s'engage à :

- 1.** Sensibiliser et former les collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières à la non discrimination et la diversité sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou l'évolution de carrière
- 2.** Respecter et promouvoir l'application de la non discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou l'évolution de carrière
- 3.** Communiquer sur la non discrimination auprès de nos partenaires et collaborateurs
- 4.** Informer et agir avec les représentants du personnel sur la politique de la diversité et de la non discrimination.
- 5.** Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.
- 6.** Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de notre engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.